



# la SANTÉ un DROIT pour TOUS

6 Rue de Balaclava 33800 Bordeaux 0614555478

santedroitpourtous33@gmail.com sante33.fr

Membre de la **COORDINATION NATIONALE** des Comités de Défense  
des Hôpitaux et Maternités de Proximité

## Communiqué de Presse du 24 novembre 2020



### A propos d'un cas d'INSÉCURITÉ SOCIALE et de MÉDECINE NON SOLIDAIRE à Bordeaux, au temps de la COVID



La situation de Mme Christine L. (cf photo ci-dessus) nous semble refléter une dérive grandissante qui s'installe dans nos parcours de soins. Elle nous a contactés sur les conseils d'une association partenaire (AC-Gironde, qui accompagne les personnes précaires en Gironde).

Au-delà de l'aspect médical de son dossier (intervention chirurgicale avec réparation de deux ruptures tendineuses à l'épaule droite, pratiquée fin juillet 2020 sous anesthésie générale) qui aurait à notre avis pu entrer dans un cadre lié au travail, elle a simultanément quelques tracas sur le plan financier et psychologique.

**Elle est menacée (d'huissier et de passage au Tribunal) pour non paiement de 1030 €.** Cette somme correspond à deux dépassements d'honoraires médicaux, chirurgical et anesthésique...Le document ci-joint rapporte chronologiquement les détails de son affaire...Mme L était en train d'élaborer avec notre aide une solution à l'amiable avec les praticiens concernés qui semblent au final peu scrupuleux...

Au-delà de ce « parcours médico-social singulier » de Mme L., nous sommes malheureusement de plus en plus impliqués, en Gironde, dans des affaires similaires à « double peine » : simultanément à la maladie, souvent grave, qui frappe nos concitoyen-ne-s, une pénalisation financière s'y ajoute...

Et il est prouvé par de multiples enquêtes que les **dépassements d'honoraires médicaux** sont :  
-en **augmentation régulière** depuis la création du « secteur 2 » en 1980, malgré de multiples promesses de régulation et limitation. Ils ont franchi la barre de 10% de l'ensemble des honoraires en 2006, ils atteignent 15% actuellement ;

-**un des facteurs principaux** (avec les déremboursements, les franchises, les forfaits et les diverses « taxes santé ») expliquant l'augmentation **du renoncement aux soins** (durable ou transitoire) pour raison financière : il atteint entre le quart et le tiers de nos concitoyen-ne-s en France en 2020. Et la précarité augmentée en temps de COVID va majorer ces difficultés d'accès à la prévention et aux soins ;

-**toujours aussi impopulaires : près de 90 % de la population les considèrent injustifiés... !**

C'est pourquoi, en cette période où :

- Notre Président de la République va nous parler à nouveau ce jour de « sortir la santé des lois du marché, de développer et renforcer notre système de santé solidaire, de faire preuve de clarté et cohérence ...etc ;

- Notre Premier Ministre nous invite régulièrement à être « Tou-te-s Uni-e-s et Solidaires »...

**il nous semble inacceptable de laisser perdurer et s'aggraver ce dispositif** qui permet à une minorité de médecins d'augmenter leurs revenus déjà confortables en piochant dans la poche des assurés sociaux, et plus particulièrement dans celles de « nos ancien-ne-s » et de « nos grands malades » ;

N'est il pas temps de situer nos pratiques politiques, sociales et professionnelles dans le cadre de nos valeurs historiques et républicaines?... qui se déclinent dans le présent dossier selon le principe incontournable de notre Sécurité Sociale : « **Contribution en fonction des revenus, prestations en fonction des besoins** ». Il a pour conséquence de revenir aux pratiques tarifaires médicales des années 1970 à 1980, où la convention nationale établissait deux catégories de médecins : **les conventionnés** pratiquant, à de très rares exceptions près, des tarifs clairement annoncés et remboursés et les **non conventionnés** se situant en dehors de notre Solidarité Sociale...